

COMMUNICATION DE COMMENTAIRES SUR LA STRATÉGIE DE NÉGOCIATION DE TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES/MACROSTRATÉGIES, TITRES À REVENU FIXE, DEVISES ET MARCHANDISES DE BMO

Ce document a été préparé par les employés de BMO Nesbitt Burns Inc., de BMO Capital Markets Limited ou du bureau de vente et du pupitre de négociation de BMO Capital Markets Corp. ou avec leur aide, aux fins de distribution aux clients de BMO Marchés des capitaux. Il ne s'agit pas d'un rapport de recherche qui représente les points de vue d'analystes de recherche impartiaux. Il ne s'agit pas d'un produit du service des recherches de BMO Marchés des capitaux, et les points de vue des employés du bureau de vente et du pupitre de négociation peuvent différer de ceux du service des recherches.

Le présent document ne doit pas être considéré comme étant une offre ou la sollicitation d'une offre relativement à la vente, à l'achat ou à la souscription d'un produit ou de services précis (y compris, sans s'y limiter, les marchandises, titres ou autres instruments financiers).

Nous ne sollicitons aucune mesure précise associée au présent document. Il sert uniquement aux fins de renseignements généraux pour nos clients. Il ne constitue pas une recommandation ou une suggestion selon laquelle une stratégie ou un placement mentionnés aux présentes pourraient vous convenir. Il ne tient pas compte des objectifs de placement, de la situation financière ou des besoins précis des clients individuels.

Le présent document est destiné uniquement aux entités ou aux personnes dans les territoires ou les pays où l'accès à l'information et son utilisation ne vont pas à l'encontre des lois ou des règlements en vigueur à l'échelle locale. Son contenu n'a pas été vérifié par un organisme de réglementation. Certains produits et services mentionnés dans le présent document sont conçus spécifiquement à l'intention de certaines catégories d'investisseurs, et ces produits et services seraient proposés à ces investisseurs dans ces pays et régions conformément aux lois et règlements applicables uniquement.

Aucun énoncé du présent document ne constitue un conseil financier, juridique, comptable ou fiscal, une opinion selon laquelle une stratégie ou un placement sont adaptés ou appropriés à votre situation particulière, ou encore un avis ou une recommandation à votre intention. BMO Marchés des capitaux ne donne aucun conseil sur la pertinence ou l'opportunité de négocier des contrats sur marchandise, y compris les contrats à terme et les options sur marchandise, ou sur toute autre activité qui ferait en sorte que BMO Marchés des capitaux soit considérée comme un conseiller en opérations sur marchandises en vertu de la *Commodity Exchange Act* des États-Unis. BMO Marchés des capitaux ne s'engage pas à agir à titre de conseiller en matière de swaps pour vous ou dans votre meilleur intérêt et, dans la mesure du possible, vous vous ferez uniquement aux conseils de votre représentant indépendant qualifié pour prendre des décisions de couverture ou de négociation. Le présent document ne peut pas remplacer l'exercice d'un jugement indépendant. Tout client à qui ce document a été remis doit mener sa propre analyse des questions qui y sont abordées, en collaboration avec son représentant indépendant qualifié, s'il y a lieu. Toute mention de questions fiscales figurant dans le présent document (i) ne doit pas être utilisée ou invoquée en vue d'éviter des pénalités fiscales ni n'est fournie à cette fin, et (ii) peut avoir été rédigée relativement « à la promotion ou à la commercialisation » de la transaction ou de la question qui y est décrite. En conséquence, le client à qui le présent document a été remis doit s'adresser à son propre conseiller financier, fiscal, juridique ou comptable indépendant, ou à tout autre conseiller professionnel, pour obtenir des conseils adaptés à sa situation particulière (y compris, sans toutefois s'y limiter, son représentant indépendant qualifié, s'il y a lieu).

Le présent document est confidentiel et exclusif à BMO Marchés des capitaux et ne peut être reproduit, distribué, ni utilisé à titre de référence, en tout ou en partie, sans le consentement préalable de BMO Marchés des capitaux. Les renseignements figurant dans le présent document ont été obtenus ou puisés de sources que BMO Marchés des capitaux considère comme fiables; toutefois, BMO Marchés des capitaux n'en garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité. BMO Marchés des capitaux n'assume aucune responsabilité quant à la vérification des renseignements contenus dans le présent document, ne peut en aucun cas garantir l'exactitude ou l'exhaustivité de ces renseignements ni n'accepte quelque responsabilité que ce soit pour toute perte découlant de l'utilisation du présent document ou du fait de s'y fier. BMO Marchés des capitaux n'a pas l'obligation de corriger ni de mettre à jour le présent document. Le présent document ne contient pas tous les renseignements requis pour évaluer quelque transaction ou question que ce soit. BMO Marchés des capitaux pourrait avoir accès à des renseignements qui ne figurent pas dans le présent document.

Le présent document n'est pas indépendant des intérêts patrimoniaux de BMO Marchés des capitaux, qui pourraient être en conflit avec vos intérêts. BMO Marchés des capitaux peut détenir des positions (longues ou courtes) et effectuer des transactions ou tenir des marchés sur les titres mentionnés dans le présent document, fournir des conseils ou des prêts aux émetteurs et aux sociétés mentionnés aux présentes ou prendre part à la souscription ou à la restructuration des obligations des émetteurs et des sociétés mentionnés aux présentes. De plus, les pupitres de négociation de BMO Marchés des capitaux peuvent avoir agi sur la base des renseignements contenus dans ces documents.

BMO Marchés des capitaux est une appellation commerciale utilisée par BMO Groupe financier pour les services bancaires de gros de la Banque de Montréal, BMO Bank N.A. (membre de la FDIC), Bank of Montreal Europe plc (autorisée et réglementée par la Banque centrale d'Irlande) et Bank of Montreal (China) Co. Ltd, les services aux courtiers et aux institutions de BMO Capital Markets Corp. (membre de la [FINRA](#) et de la [SIPC](#)) et les services aux courtiers et aux agences de Clearpool Execution Services, LLC (membre de la [FINRA](#) et de la [SIPC](#)) aux États-Unis, et les services aux courtiers et aux institutions de BMO Nesbitt Burns Inc. (membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et du Fonds canadien de protection des épargnants) au Canada, BMO Capital Markets Limited (autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni et en Australie, et BMO Japan Securities Ltd (opérateur du marché des instruments financiers inscrit en vertu de la *Financial Instruments and Exchange Act*) au Japon, et émission de crédit de carbone, services consultatifs en matière de durabilité et solutions environnementales de la Banque de Montréal, BMO Radicle Inc. et Carbon Farmers Australia Pty Ltd. (ACN 136 799 221 AFSL 430135) en Australie.

« Nesbitt Burns » est une marque déposée de BMO Nesbitt Burns Inc., utilisée sous licence. « BMO Marchés des capitaux » est une marque de commerce de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est

une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal aux États-Unis, au Canada et partout dans le monde.

^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal aux États-Unis et au Canada.

RÉSIDENTS DU ROYAUME-UNI : au Royaume-Uni, la succursale de la Banque de Montréal à Londres est autorisée par la Prudential Regulation Authority (« PRA ») et est assujettie à la réglementation de la Financial Conduct Authority (« FCA ») et à une réglementation limitée de la PRA. BMO Capital Markets Limited est agréée et réglementée par la FCA. Le présent document et son contenu ne sont destinés, et ne doivent être délivrés, qu'aux personnes possédant une expérience professionnelle en placements et répondant aux dispositions de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000* (Financial Promotion), Order 2001 (l'« Ordonnance »), ou aux entités fortunées visées par l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant conjointement dénommées les « personnes habilitées »). Toute personne au Royaume-Uni souhaitant effectuer des transactions sur tout titre mentionné dans le présent document doit le faire par l'intermédiaire de la succursale de la Banque de Montréal à Londres ou de BMO Capital Markets Limited.

RÉSIDENTS DE L'UNION EUROPÉENNE : Bank of Montreal Europe plc est autorisée et réglementée par la Banque centrale d'Irlande et exerce des activités dans l'U.E. grâce au mécanisme de passeport. Le présent document est destiné uniquement aux contreparties admissibles ou aux clients professionnels, selon la définition de l'annexe II de la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (2014/65/UE). Toute personne dans l'U.E. souhaitant effectuer des transactions sur tout titre mentionné dans le présent document doit le faire par l'intermédiaire de Bank of Montreal Europe plc.

RÉSIDENTS DE L'AUSTRALIE : en Australie, la succursale de la Banque de Montréal à Hong Kong et BMO Capital Markets Limited sont exemptés de l'obligation de détenir une licence de services financiers australienne en vertu de la *Corporations Act* australienne pour ce qui est des services financiers qu'ils fournissent à des investisseurs institutionnels (selon la définition de la *Corporations Act* australienne). La succursale de la Banque de Montréal à Hong Kong est autorisée et réglementée par la Hong Kong Monetary Authority et la Commission des titres et des instruments à terme en vertu des lois de Hong Kong, et BMO Capital Markets Limited est autorisé et réglementé par la Financial Conduct Authority en vertu des lois anglaises, qui diffèrent des lois australiennes. Le présent document est offert en Australie uniquement aux personnes auxquelles il n'est pas obligatoire de remettre un document d'information tel qu'un prospectus ou un document d'information sur les produits en vertu du chapitre 6D ou du chapitre 7.9 de la *Corporations Act 2001* australienne. Les renseignements sur les produits financiers mentionnés dans le présent document ne constituent pas des conseils sur des produits financiers. Les investisseurs devraient envisager d'obtenir un avis indépendant avant de prendre une décision financière. Toute personne en Australie souhaitant effectuer des transactions sur tout produit financier mentionné dans le présent document doit le faire par l'intermédiaire de la succursale de la Banque de Montréal à Hong Kong ou de BMO Capital Markets Limited.

RÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE : le présent document ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de produits financiers en République populaire de Chine (à l'exclusion de Hong Kong, Macao et Taïwan). BMO Marchés des capitaux ne garantit pas que le présent document peut être légalement diffusé, ou que les titres peuvent être légalement offerts, conformément à toute exigence réglementaire en vigueur en République populaire de Chine, ou aux termes d'une dispense prévue au titre du présent document, ou n'assument pas la responsabilité de faciliter une telle distribution ou un tel placement. Ce document ne peut être ni distribué ni publié en République populaire de Chine en infraction à toute loi et réglementation en vigueur.

RÉSIDENTS DE HONG KONG : à Hong Kong, la Banque de Montréal est une institution autorisée en vertu de l'ordonnance sur les banques (Banking Ordinance) et une institution enregistrée auprès de la Commission des titres et des instruments à terme (CE n° AAK809) pour exercer des activités réglementées de type 1 (négociation de valeurs mobilières) et de type 4 (conseils en valeurs mobilières) conformément à l'ordonnance relative aux opérations sur titres et opérations à terme [Securities and Futures Ordinance] (chapitre 571 des lois de Hong Kong). Le présent document n'a été ni vérifié ni approuvé par aucun organisme de réglementation de Hong Kong. Par conséquent, il ne peut être diffusé ou distribué à Hong Kong sauf 1) s'il concerne des « produits structurés », tels qu'ils sont définis dans la *Securities and Futures Ordinance*, dans la mesure où il ne constitue pas un « prospectus » ou une offre publique selon les définitions données dans la *Companies Ordinance*, ou 2) s'il est destiné aux investisseurs professionnels, tels qu'ils sont définis dans la *Securities and Futures Ordinance* et dans les *Securities and Futures (Professional Investor) Rules* en découlant. À moins que les lois sur les valeurs mobilières de Hong Kong ne le permettent et que ce ne soit pour les présenter à un investisseur professionnel, tel qu'il est défini dans la *Securities and Futures Ordinance* et dans les *Securities and Futures (Professional Investor) Rules*, aucun résident de Hong Kong ne peut diffuser ni avoir en sa possession aux fins de diffusion le présent document, toute offre ou tout matériel publicitaire ou document concernant les produits financiers.

RÉSIDENTS DE SINGAPOUR : le présent document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès du Monetary Authority of Singapore, et il ne constitue pas une offre de vente, une sollicitation ou une offre de souscription ou d'achat d'actions ou de produits financiers à Singapour. Par conséquent, BMO Marchés des capitaux ne garantit pas que le contenu du présent document et tout autre matériel connexe peuvent être légalement diffusés ou distribués, directement ou non, à des résidents de Singapour. Le présent document ne constitue en rien des services-conseils financiers et ne vise pas à fournir, directement ou non, de tels services à des résidents de Singapour.

RÉSIDENT DE LA THAÏLANDE : les renseignements figurant dans le présent document concernant des produits ou services ne peuvent en aucun cas constituer une offre commerciale, une promotion ou une vente desdits produits ou services aux clients ou clients potentiels en Thaïlande, sauf si les réglementations applicables de la Thaïlande ont été respectées. Le présent document est fourni aux fins de distribution en Thaïlande uniquement aux investisseurs institutionnels conformément aux réglementations pertinentes de la SEC. Par conséquent, il ne sera pas distribué à d'autres types d'investisseurs. BMO Marchés des capitaux ne garantit pas que le présent document peut être légalement diffusé, ou que les produits ou services peuvent être légalement offerts, conformément à toute exigence réglementaire en vigueur en Thaïlande ou à toute exemption possible en vertu des lois et des règlements applicables.

RÉSIDENTS DE LA CORÉE : BMO Marchés des capitaux n'exerce pas d'activités en Corée du Sud et n'est inscrite auprès d'aucun organisme de réglementation en Corée du Sud. Le présent document ne vise pas à recommander à certains résidents de la Corée de conclure un contrat visant la négociation d'instruments de placements financiers, des services-conseils en placement, des services de placement discrétionnaires ou une fiducie ni à faire la promotion d'activités financières ou d'instruments de placements financiers auprès d'eux. Il ne doit pas non plus être considéré comme des conseils en matière de placement ou comme une recommandation d'effectuer une transaction de quelque nature que ce soit. Sa communication n'équivaut pas à des activités de change ou de courtage de change régies en vertu de la loi sur les transactions en devises de la Corée.

RÉSIDENTS DU JAPON : au Japon, BMO Japan Securities Ltd. (« BMO Japan ») est inscrit à titre d'opérateur du marché des instruments financiers de type 1 en vertu de la *Financial Instruments and Exchange Act (Kin-yu Shohin Torihiki Ho)* [la « FIEA »] conformément à toutes les lois et tous les règlements applicables. BMO Japan est également un opérateur du marché des instruments financiers inscrit auprès du Kanto Local Financial Bureau (Kinsho n° 3337) et un membre de la Japan Securities Dealers Association (« JSDA »). Le contenu du présent document n'a pas été vérifié par un organisme de réglementation au Japon. Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et n'est pas destiné à solliciter des commandes de produits financiers. Les produits financiers que BMO Marchés des capitaux peut vous offrir ne sont pas et ne seront pas enregistrés au Japon en vertu de la FIEA ou de la JSDA. Veuillez noter que les produits financiers ne peuvent pas être proposés au Japon au moyen du présent document ou de tout autre document, sauf à des institutions financières qualifiées au sens du point (i) de l'article 17-3 de l'ordonnance gouvernementale visant à faire appliquer la *Financial Instruments and Exchange Act (Kinyu Shohin Torihiki Ho Sekou Rei)* conformément aux dispositions de la FIEA, de la JSDA et de toute autre loi et réglementation applicables.

RÉSIDENTS DE TAÏWAN : BMO Marchés des capitaux n'a pas obtenu les licences requises à Taïwan pour l'offre de produits et services financiers. L'offre de produits financiers n'a pas été et ne sera pas enregistrée ou déposée auprès de la Financial Supervisory Commission de Taïwan ou de tout autre organisme ou entité de réglementation, conformément aux lois et règlements pertinents de Taïwan relatifs aux valeurs mobilières et ne peut être publiée, proposée ou vendue à Taïwan par l'intermédiaire d'une offre publique ou dans des circonstances qui constitueraient une offre, au sens de la *Securities and Exchange Act* de Taïwan ou des lois et règlements applicables nécessitant un enregistrement, une inscription ou une approbation de la Financial Supervisory Commission de Taïwan ou de tout autre organisme de réglementation taïwanais.